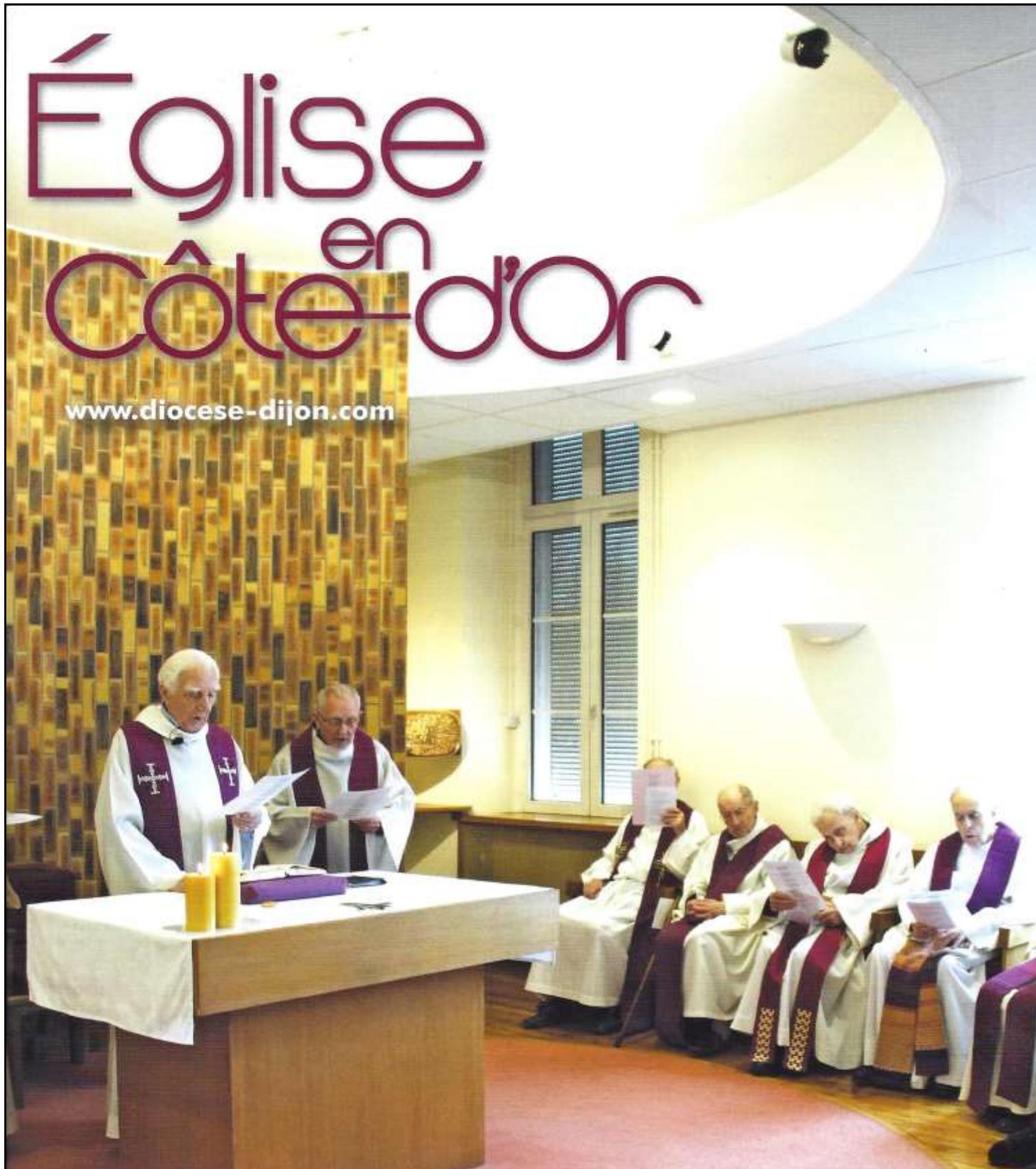


Église en Côte-d'Or

www.diocese-dijon.com



DOSSIER

**Nos
prêtres aînés**

AU SOMMAIRE

ECO ~ n° 745 ~ Mai 2017 ~ 3,00 €

Vocations : les 20 ans du « monastère invisible »

Messe chismale : « Consacrés pour annoncer »

Visages diocésains : le P. Paul Choublier

Réactions en Côte-d'Or sur le film « La confession »

SOMMAIRE

Page 2

Editorial

- A nos prêtres aînés : ad multos annos ! (Mgr Minnerath)

Page 3

Église Vivante

- Une conférence pour préparer le pèlerinage en Terre Sainte (Denis et Gilberte Trésillard)
- Conférences de Carême sur la Trinité
- Confirmation à Semur (Michel Bouvat)

Pages 4 et 5

Paroisses et mouvements

- Les 20 ans du « Monastère Invisible » (P. François Béal)
- Paroisse de la Visitation : Chrétiens et élections (P. André Jobard)
- Chemin de Croix avec l'aumônerie des jeunes à Châtillon (Marie-Claire Moissenet)
- Le Chemin Ignatien de Côte-d'Or a fêté ses 10 ans ! (Sylvie Chabert)

Pages 6-7

Église Vivante

- Le doyenné Saône-Vingeanne-Tille sur les pas de sainte Elisabeth de la Trinité (Dominique et Alix Debast)
- JM diocésaines (Jean-François Minonzio)
- Messe Chrismale
- 19 adultes baptisés à Pâques

Pages 8 à 11

Dossier

- Nos prêtres aînés (Vincent Baggio, Jean-François Minonzio, Marie Lafon, Marie-Claire Moissenet, P. Vincent Sauer)

Page 12

Solidarité

- Soirées solidarité de Carême dans les paroisses (Maguy Minonzio, Anne-Marie Jacquesson, Jean-Claude Chipiloff)

Page 13

Visages diocésains

- Père Paul Choublier

Page 16

Cinéma

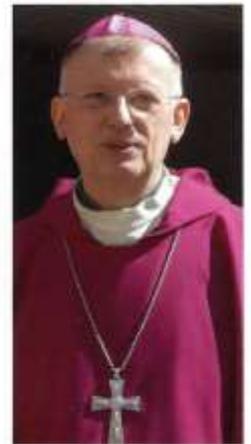
- Regards sur un film : « La Confession » (Deux spectatrices anonymes, Elisabeth, Marie-Claire, Marie, Jean-François, Marie-France, Pierre-Etienne)

Photo de couverture :

Nos prêtres aînés à la maison du Clergé (© Diocèse de Dijon)

Avec ce numéro :

- La Lettre d'Info de mai 2017
- Pierre d'Angle

A nos prêtres aînés :
ad multos annos !

Nous finirons tous par être un jour des aînés pour ceux qui viennent après nous. Par aînés on entend les prêtres et les évêques qui n'ont plus de charge pastorale. Le droit canonique décrète, en effet, qu'à soixante-quinze ans accomplis, nous sommes priés, évêques et curés, de remettre notre démission (CIC 401 et 538 § 3). Pour certains, cette norme, issue de Vatican II, relève d'une logique bien mondaine de l'efficacité, peu en rapport avec le sacrement de l'ordre qui nous configure à vie au Christ Pasteur de son peuple. Le concile était d'ailleurs beaucoup plus nuancé. Il ne fixait pas un âge limite, mais priait seulement les évêques diocésains « de donner leur démission, soit d'eux-mêmes, soit sur l'invitation de l'autorité compétente, si, du fait de leur âge avancé, ou pour toute autre raison grave, ils deviennent moins aptes à remplir leur tâche » (Christus Dominus, 21).

Que se passait-il avant la réforme de Vatican II mise en œuvre par Paul VI en 1966 ? Les évêques et les curés restaient en place jusqu'à leur mort. Lorsque leurs facultés déclinaient on leur donnait soit un coadjuteur, soit un ou des vicaires. Il en était ainsi pendant des siècles. Il est vrai qu'aujourd'hui l'espérance de vie est sans commune mesure avec celle des temps passés. On trouvera toutes sortes d'arguments pour dire qu'il faut disposer de toutes ses forces pour parcourir en long et en large son diocèse ou sa paroisse. Mais le couperet des soixante-quinze ans passe mal dans la logique du service apostolique promis à vie. N'oublions pas qu'à la question s'il accepte « la charge qui nous a été confiée par les apôtres », le nouvel évêque répond : « Oui, j'accepte cette charge au service du peuple de Dieu et je m'engage à la remplir jusqu'à la mort, avec la grâce de l'Esprit Saint. »

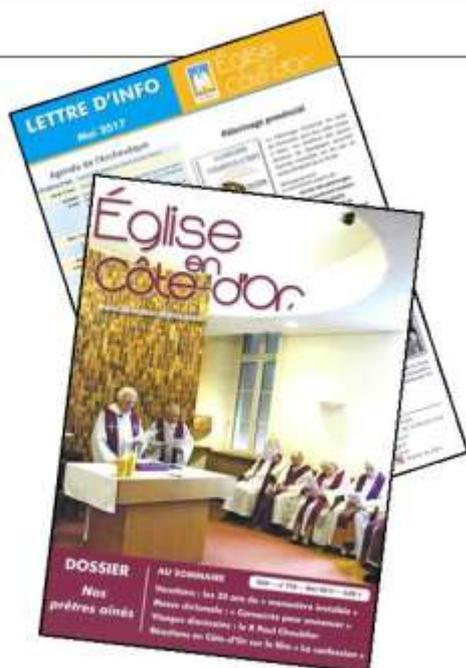
Il existe aujourd'hui plus de 1 500 évêques émérites dans le monde et des milliers de prêtres retraités. On dit que l'Esprit Saint assouplit ce qui est rigide (« Veni Sancte Spiritus... flecte quod est rigidum »). Le couperet des soixante-quinze ans est incontestablement à la fois rigide et tranchant. Ne pourrait-on pas simplement revenir à la souplesse et à la sagesse du concile et adapter le moment du retrait de la charge à la situation personnelle (santé et énergie) de l'évêque ou du curé ? Il lui appartiendrait d'apprécier s'il est encore en condition de bien remplir sa mission. L'autorité supérieure interviendrait également à titre supplétif pour suggérer la démission si l'intérêt du diocèse ou de la paroisse l'exige. Saint Jean-Paul II n'a-t-il pas montré qu'on pouvait rester à son poste même âgé et malade ?

Nos prêtres aînés et retirés de la charge pastorale savent qu'ils sont « prêtres à jamais ». Ils continuent à mener une vie sacerdotale au service du peuple chrétien. Nous ne retournons pas simplement à la vie privée sous prétexte que nous ne sommes plus en charge d'âmes.

Votre archevêque

† Roland MINNERATH

R. Minnerath



**Les chrétiens ont
de plus en plus besoin de :**

⇒ **s'informer**

⇒ **réfléchir**

⇒ **participer**

Vous lisez *Église en Côte-d'Or*

Faites-le connaître !

Abonnez-vous ! Faites abonner !



BULLETIN D'ABONNEMENT à renvoyer à l'adresse ci-dessous accompagné
de votre règlement par chèque à l'ordre de « *Association Diocésaine de Dijon* »
ou règlement par carte bancaire sur le site : www.diocese-dijon.com

SERVICE ABONNEMENT EGLISE EN CÔTE-D'OR

20 RUE DU PETIT POTET - BP 57989 - ☎ : 03 80 63 16 73

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

souhaite s'abonner **pour un an** à *Eglise en Côte-d'Or* + *La Lettre d'Info* **31 €**

ou

souhaite s'abonner **pour un an** à *Eglise en Côte-d'Or* + *La Lettre d'Info*
en tant que membre bienfaiteur **32 € et plus**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification à l'adresse ci-dessus. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées par nos partenaires à des fins de prospection commerciale, cochez cette case